

Séance ordinaire du 12 février 2019

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 12 février 2019 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Jacques Giroux, M. Guy Lemieux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant le conseil.

M. Martin Dumaresq est absent à cette séance.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

Résolution no 19-017 **Ouverture de la séance**

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 12 février 2019 soit et est ouverte.

Adopté

Résolution no 19-018 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Mathieu Mercier
Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2019 soit adopté.

Adopté

Résolution no 19-019 **Adoption du procès-verbal**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

Résolution no. 19-020
Présentation des comptes

Proposé par : M. Martin Couillard

Appuyé par : M Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 22 janvier 2019 soit approuvée :

Chèques 15650 à 15684 au montant de 19 676,79 \$

Prélèvements 2879 à 2895 au montant de 7 488,01\$

La liste des salaires est également déposée

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

Résolution no. 19-021
Fin entente – Préventionniste

Proposé par : M. Benjamin Bourcier

Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal avise la MRC de Beauharnois Salaberry qu'elle veut mettre fin à l'entente de service pour le préventionniste attitré à la municipalité.

Adopté

Résolution no. 19-022
Offre de service – Église

Proposé par : M. Martin Couillard

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de J. Dagenais Architecte au coût forfaitaire de 4 000 \$ plus taxes pour une étude de faisabilité sur la relocalisation de l'hôtel de ville et de la bibliothèque sur le terrain et de l'église et du presbytère.

Adopté

Résolution no. 19-023
Transport Adapté

Attendu que la municipalité de St-Étienne-de-Beauharnois a adopté le 11 septembre 2007 la résolution no. 07-156 pour la mise en place d'un volet souple;

Attendu qu'en 2014 nous avons fait des démarches téléphoniques auprès de Transport Adapté de Salaberry-de-Valleyfield; par Transport Accès – Transport adapté du Haut Richelieu et toutes les démarches ont été sans résultat;

Attendu qu'en septembre 2015 nous avons fait parvenir par la résolution no. 15-092 faites le 12 mai 2015 accompagné de nouvelles lettre de demande de service à Transport Adapté de Salaberry-de-Valleyfield et nous n'avons pas eu de réponse; Transport Access et Transport adapté du Haut Richelieu et nous avons eu une réponse négative de leur part;

Attendu la résolution no. 18-253 du 10 avril 2018 demandant à la MRC de Beauharnois Salaberry qu'elle intervienne activement pour que la municipalité soit annexée à un organisme de transport adapté existant;

Attendu qu'un suivi auprès d'Exo pour que notre municipalité puisse se joindre au transport adapté « Transport accès » ne nous permet pas de négocier de gré à gré un contrat de transport adapté ;

En conséquence il est proposé par : M. Mathieu Mercier
appuyé par : M. Jacques Giroux

et résolu unanimement

Qu'une demande soit faite à la MRC de Beauharnois Salaberry afin qu'elle s'assure que la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois puisse être desservi par un transport adapté et le conseil municipal rappelle à la MRC de Beauharnois Salaberry que le transport adapté est un enjeu régional et que son intervention est essentielle pour les citoyens de notre municipalité.

Adopté

Résolution no. 19-024
Acceptation finale des travaux et cession des infrastructures de la phase
2 du projet domiciliaire Daoust

ATTENDU L'entente intervenue entre la Municipalité et Negresco Inc. le 7 juillet 2016 pour la deuxième phase du Projet domiciliaire Daoust;

ATTENDU Le certificat d'autorisation #2016-00044 émis pour la construction des rues et infrastructures de la deuxième phase du projet domiciliaire Daoust;

ATTENDU Que les travaux ont été complétés et que le promoteur a rempli ses obligations ;

ATTENDU Le certificat d'acceptation finale des travaux signé le 12 juillet 2018 par l'ingénieur Denis Trudel;

ATTENDU Que les rues, infrastructures et servitudes seront cédées à la municipalité.

En conséquence,

Il est proposé par : M. Guy Lemieux
appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu majoritairement

Que le conseil accepte la fin des travaux de la deuxième phase du Projet domiciliaire Daoust;

Que le conseil accepte d'acquérir, pour la somme d'un dollar, les rues et infrastructures construites de la deuxième phase du Projet domiciliaire Daoust ainsi que le lot 5496081, destiné à des fins de parc; et

Que le conseil municipal autorise M. Gaétan Ménard, maire, et Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité de St-Étienne-de-Beauharnois les actes notariés de cession des rues, infrastructures et servitudes à la municipalité.

M. Martin Couillard ne vote pas sur cette résolution

Adopté

Résolution no. 19-025
Levée de la séance

Proposé par : M. Mathieu Mercier

Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 12 février 2019 soit levée à 20h30.

Adopté

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière